

3. Quels sont les noms des personnes qui ont recommandé la nomination de ce maître de poste?

Le très hon. M. SIFTON (au nom du directeur général des Postes):

1. Henri Dutil.

2. Le 19 avril 1920.

3. M. S. Tanner Green, de Québec, l'inspecteur des postes; le maire et le curé de l'endroit, ainsi que plus de 60 signataires d'une requête de la part des citoyens qui se servent de ce bureau de poste.

LES SOLDATS RAPATRIÉS TUBERCULEUX.

M. REID (Mackenzie) demande:

1. Combien de soldats rapatriés reconnus comme tuberculeux sont actuellement sous traitement dans nos sanatoria des différentes provinces du Canada?

2. Combien, en proportion, ont été libérés et sont censés guéris?

3. Combien de temps trouve-t-on qu'il faut pour traiter ces patients dans les sanatoria avant d'effectuer leur guérison?

4. Combien en proportion sont jugés incurables?

5. Quelle est la proportion des décès pendant le traitement?

6. Quel est le nombre total des patients traités dans chaque province respectivement?

7. Quel est le coût par tête pour chaque mois?

8. A-t-on fait enquête pour démontrer que les soldats qui ont été "gazés" deviennent en conséquence tuberculeux?

M. HUGH CLARK (secrétaire parlementaire):

1. 1,715.

2. 30.4 p. 100.

3. En moyenne la période de traitement dans les sanatoria est de 6 mois 7. Ce calcul est tiré d'un rapport fondé sur le nombre total des personnes admises dans les sanatoria, et il comprend certains cas d'observation. Il y a donc lieu de supposer que la période moyenne de traitement des tuberculeux est plus long.

4. 15.6 p. 100.

5. 6.23 p. 100.

6. Voici le nombre total d'anciens soldats qui ont été traités dans les sanatoria de chaque province:

Ontario	3,404
Québec	1,350
Ile du Prince-Edouard et Nouvelle-Écosse	1,126
Manitoba	687
Saskatchewan	445
Alberta	275
Colombie-Anglaise	735
Nouveau-Brunswick	272

7. \$77.10 pour l'entretien, le traitement, etc., indépendamment de la dépense imputable sur le capital.

8. Un bureau de consultation, composé de cinq des plus habiles spécialistes en tuberculose du Canada examine tout ce qui a trait

[M. Bourassa.]

au traitement des cas de tuberculose qui se déclarent parmi les anciens membres de l'armée. Ce bureau a été prié de faire des recherches spéciales dans chaque sanatorium au sujet des patients qui, d'après leur feuille médicale, ont été exposés aux gaz asphyxiants afin d'établir définitivement quel rapport cela peut avoir avec la tuberculose des poumons.

LES VALEURS DU NORD-CANADIEN.

M. JOHNSTON demande:

1. Quelles valeurs du C.N.R. sont échues en 1919 et dans l'année courante?

2. Quelle était la somme individuelle de ces valeurs, à quel prix ont-elles été vendues, et quel intérêt portaient-elles?

3. Les paiements ont-ils été faits en numéraire canadien? Dans la négative, combien le change adverse a-t-il coûté au Canada?

4. Quelle a été la rentrée du bailleur de fonds dans chaque cas?

5. A-t-on émis de nouvelles valeurs pour les retirer? Dans l'affirmative, à quel prix ont-elles été vendues, et quel intérêt portaient-elles?

L'hon. J. A. CALDER (au nom du ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Le 10 janvier 1919, \$1,250,000 de billets garantis, datés du 10 janvier 1917, remboursables en or et portant 6 p. 100, du Nord-Canadien. Le 1er février 1919, \$2,000,000 d'obligations 4 p. 100, datées du 1er février 1899, garanties par les octrois de terres, du Nord-Canadien. Le 12 juin 1919, £450,000 de bons 5 p. 100 au porteur, garantis et datés du 12 décembre 1913, du Nord-Canadien. Aucun effet n'est arrivé à échéance en 1920.

2. Les billets 6 p. 100 garantis du Nord-Canadien, au chiffre de \$1,250,000 seront vendus au pair; l'intérêt était de 6 p. 100 par année. Obligations 4 p. 100, garanties par les octrois de terres, du Nord-Canadien, au chiffre de \$2,000,000, vendues au pair; l'intérêt était de 4 p. 100 par année. Les billets 5 p. 100 garantis du Nord-Canadien, au chiffre de £450,000, soit \$2,900,000, vendus à 95; l'intérêt était de 5 p. 100 par année.

3. Les billets 6 p. 100 garantis payés en fonds sur New-York à l'échange, coûtaient \$27,312.50. Les obligations 4 p. 100 garanties par les octrois de terres, payées en monnaie canadienne. Les billets 5 p. 100 garantis, payés en espèces sterling. Voir réponse au n° 5.

4. Les billets 6 p. 100 garantis rapportaient 6 p. 100; les obligations 4 p. 100 garanties par les octrois de terres rapportaient 4 p. 100; les billets 5 p. 100 garantis rapportaient 6.05 p. 100.

5. Les billets 6 p. 100 garantis, remboursables en or ont été rachetés par prêt du gouvernement fédéral; les obligations 4 p.